



Question changement fenêtre

Par **cedric94500**, le **20/04/2021 à 11:05**

Bonjour,rrnrnJ'ai changé une fenêtre donnant sur la façade d'un dormant fixe à un double battant. Le double battant s'ouvre bien sur l'intérieur et le modèle de fenêtre respecte bien l'harmonie de la façade. Cependant le syndic m'indique que les doubles battants sont interdits. Rien n'est indiqué dans le règlement de copropriété et le syndic me transmet des décisions d'AG précédentes sur le sujet. Ai-je un quelconque recours ou suis-je dans l'obligation de changer la fenêtre pour une coulissante ?rrnrnMerci pour votre précieuse aide.